



SYNAPS@news



n°6 décembre 2023

Adhérez



Connectez-vous



cfecqcsynapsa.org

Contactez-nous

accueil@cfecqcsynapsa.org
01 85 34 90 59

Suivez-nous



TOTAL CALENDRIER FORMATIONS 2024											
JANVIER				FEBVRIER				MARS			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31					

ADHESION 2024

Vous allez recevoir dans quelques jours l'appel à cotisation 2024 par courrier postal.



Bonne nouvelle, votre cotisation n'augmente pas cette année !

Nous vous invitons à renvoyer votre bulletin d'adhésion complété en choisissant votre mode de paiement, en privilégiant le prélèvement automatique en 1, 2 ou 4 fois ou le virement.

Et n'oubliez pas votre avantage fiscal ! Votre cotisation vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de **66 %** du montant payé si vous déclarez vos impôts au forfait. *Par exemple, pour une cotisation annuelle de 196 €, vous recevrez 131 € en crédit d'impôt.* Si vous êtes aux "frais réels", ajoutez le montant de votre cotisation à vos frais.

Votre justificatif fiscal pour l'année 2023 sera bientôt disponible dans votre espace personnel www.cfecqcaagro.org

ZOOM SUR LE SYNAPSA

La commission Formation

Parce que la formation participe au développement personnel de tous nos adhérents et à l'efficacité de nos représentants, une commission dédiée à la formation a été mise en place par le SYNAPSA.

Composée de 6 membres, elle a, tout au long de l'année élaboré une offre de formation et incité l'ensemble des adhérents, délégués syndicaux et élus à se former.



En distanciel, se sont notamment tenus **2 webinaires « Se former pour Agir »** afin de sensibiliser et présenter le **calendrier interactif** des formations proposées par la Fédération Agro.

Un 1^{er} bilan positif a été réalisé fin novembre sur les **formations**, comptant **263 participants** au cours de cet exercice, avec une forte demande pour les sessions présentielles en régions pour « **Ouverture au syndicalisme** », qui est le socle de base pour accéder à l'ensemble du catalogue que vous trouverez ci-dessous.

Nous comptons sur vous et restons à votre écoute pour vous accompagner sur l'année 2024.

Valérie BERNABE, Présidente de la commission formation

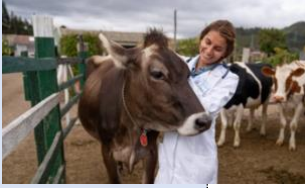
OUTILS PRATIQUES

Catalogues Formations 2024

Les catalogues formations 2024 [CFE-CGC](#) et [CFC-CGC AGRO](#) sont désormais disponibles !

Tous les salariés disposent de **12 jours par an de « congés de formation économique, sociale et syndicale »** (CFESS). Toutes les informations relatives à ce congés spécifique figurent dans [ce livret](#).

N'hésitez pas à vous inscrire rapidement à nos formations !



Saviez-vous que la CFE-CGC SYNAPSA représentait aussi les vétérinaires ?

Consciente des spécificités et des problématiques que rencontrent les vétérinaires salariés, la CFE-CGC a pris l'engagement d'améliorer la représentation et l'accompagnement des vétérinaires, tant au niveau individuel que collectif.

Pour cela, une section unique dédiée aux vétérinaires praticiens salariés a été mise en place au sein du SYNAPSA. Cette section est animée par, le Docteur Vétérinaire Jean-Mathieu Ricard, par ailleurs négociateur national pour la CFE-CGC au niveau de la Convention Collective depuis sa création.



ELECTIONS ET TEMOIGNAGE

Questions à Christophe LAUFERON, CERFRANCE AIN



Christophe, comment qualifies-tu les résultats des dernières élections qui se sont tenues au CERFRANCE de l'Ain ?

Le résultat des élections professionnelles qui se sont déroulées le 26 septembre 2023 au sein de CERFRANCE AIN représente une étape supplémentaire dans le développement et l'implantation de la CFE-CGC dans le réseau CERFRANCE (réseau mutualiste de conseil et expertise comptable constitué de 57 entreprises réparties sur plus de 720 agences) et de ses 14000 salariés.

Qu'est-ce que ces résultats ont apporté à ta section ?

La mise en place d'une section est une première réussite !

Il s'agit d'une double victoire pour les cadres de CERFRANCE AIN qui n'étaient pas représentés jusqu'à ce jour.



Quelle a été ta plus belle réussite en tant que Délégué Syndical ?

Cela va permettre au collège cadre du CSE et à la section syndicale CFE-CGC de pouvoir participer au dialogue social et de remonter les problématiques spécifiques liées à ce collège.

En effet, il y avait une forte volonté des cadres d'être représentés à ce niveau de l'entreprise.

POINT BRANCHES

Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires à GROUPAMA

Durant la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires, 2 niveaux de négociation se sont tenus à Groupama.

- **1^{er} niveau : négociations nationales**

Lors de l'unique réunion du 12/10/2023, il a été proposé au niveau de l'Union de Développement Social Groupama (UDSG) représentant l'ensemble des caisses régionales de Groupama, une augmentation générale minimale des salaires de **2% avec un plancher à 750 €**.

Cette augmentation générale, loin de la revendication de la CFE-CGC SYNAPSA, permet néanmoins de garantir un socle commun à toutes les caisses régionales.

- **2^{ème} niveau : négociations au sein des caisses régionales**

Par la suite, les négociations régionales ont débuté et sont à ce jour terminées. Il en ressort une certaine homogénéité en portant à **3 % l'augmentation générale avec un plancher à 1000 €**. Seul Groupama Méditerranée reste à 2,5 % avec un plancher à 850 € et Groupama Loire Bretagne porte le plancher à 1200 €.

Il apparaît également une certaine réticence des directions à négocier sur les avantages périphériques.

Même si nous sommes loin d'être à la hauteur des propositions de la CFE-CGC SYNAPSA, l'ensemble des accords ont été signés dans les caisses régionales.



Bonnes fêtes et à l'année prochaine !